



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Mesures contre la fermeture des maisons de la presse

Question orale n° 320

Texte de la question

M. Bertrand Sorre attire l'attention de Mme la ministre de la culture sur la fermeture de nombreuses maisons de la presse. Pour beaucoup de citoyens, ces disparitions ont été vécues comme un véritable choc, voire une catastrophe. Depuis plusieurs mois, ces fermetures se multiplient, touchant des commerces parfois implantés depuis des décennies dans les petites et moyennes villes françaises et principalement dans les territoires ruraux. Dans sa circonscription, la 2e de la Manche, ce sont quatre maisons de la presse qui ont tiré leur devanture en seulement 18 mois : à Avranches (10 000 habitants), Mortain-Bocage (3 000 habitants), Saint-Hilaire-du-Harcouët (5 700 habitants) et Pontorson (4 300 habitants). Des communes dynamiques, dotées de zones de chalandise étendues et assurant des fonctions de centralité essentielles. Les causes de ces fermetures sont multiples : mutation du commerce de proximité, crise du secteur de la presse, évolution des modes de consommation... C'est un modèle qui est remis en cause, aussi bien dans les villes que dans les campagnes. Profondément attaché à la vitalité de la ruralité, il est convaincu de la nécessité de préserver les maisons de la presse, commerces de proximité qui jouent un rôle fondamental dans l'accès à l'information, à la culture et au lien social. Aussi, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement envisage de mettre en place pour assurer le maintien et le développement des maisons de la presse sur l'ensemble du territoire national afin de garantir à toutes et tous un accès à l'information et à la presse.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Sorre](#)

Circonscription : Manche (2^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 320

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Culture

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 avril 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [29 avril 2025](#)